



N° 17995-2019/1-ACTS/DJA

Date du : 13 juin 2019

### **Rapport de présentation à l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : projet de délibération modifiant la délibération n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

**PJ** : un projet de délibération

#### **I – Composition du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

Le 13 juin 2019, Madame Isabelle CHAMPMOREAU ainsi que Messieurs Christopher GYGES, Yoann LECOURIEUX, Thierry SANTA et Vaimua MULIAVA ont été élus membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC) et ont pris leurs fonctions à compter du 5 juillet 2019.

Conformément à l'article 118 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, ces conseillers cessent dès lors d'appartenir à l'assemblée de la province Sud.

Ainsi, et en application des dispositions de l'article 193 de la loi organique précitée prévoyant que « *lorsqu'un siège de membre d'une assemblée de province non membre du congrès devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste dont le membre sortant est issu* » siègent désormais au sein de l'assemblée de la province Sud :

- Pour la liste l'Avenir en confiance :
  - Madame Léa TRIPODI (en remplacement de Monsieur Thierry SANTA);
  - Monsieur Lionel PAAGALUA (en remplacement de Monsieur Christopher GYGES) ;
  - Madame Christiane SARIDJAN-VERGER (en remplacement de Madame CHAMPMOREAU);
  - Monsieur Julien TRAN AP (en remplacement de Monsieur Yoann LECOURIEUX).
  
- Pour la liste l'Eveil Océanien : Monsieur Petelo SAO (en remplacement Monsieur Vaimua MULIAVA).

Il convient de tirer les conséquences de cette situation au sein des différents organismes et commissions extérieures dans lesquelles la province Sud est représentée, afin de remplacer les conseillers qui ont ainsi quitté l'assemblée.

## **II – Modifications à opérer dans divers organismes**

### **- GIE Système d'Exploitation de Répartition et d'Administration des Informations Localisées (SERAIL) (art. 3)**

Mme Maud PEIRANO a été désignée en tant que représentante de l'assemblée de la province Sud au comité technique de gestion (CTG). Il convient toutefois de désigner également un suppléant. Il est proposé à ce titre de désigner M. Stéphane Burck, chef du service topographie et foncier à la DFA.

### **- Comité consultatif d'action économique – partir économie maritime (art. 4)**

Suite aux désignations des présidents des commissions intérieures, il est apparu un doublon sur la composition du Comité consultatif d'action économique (CCAÉ) - partie économie maritime. L'article 4122-1 de la délibération modifiée n° 43-2011/APS du 22 décembre 2011 instituant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud, prévoit que le CCAÉ – partie économie maritime est composé comme suit :

- le président de l'assemblée de province ou son représentant, président du comité ;
- le président de la commission du développement rural de la province Sud ;
- un membre désigné par l'assemblée de la province Sud en son sein ;
- le secrétaire général ou son représentant.

Or, madame Emmanuelle KHAC étant présidente de la commission du développement rural, il convient de désigner un autre conseiller pour représenter l'assemblée de la province Sud dans ce comité.

### **- Commission consultative des aides à l'habitat (CAAH - art. 11)**

Mme Muriel MALFAR-PAUGA siège déjà dans cette commission en tant que présidente de la commission intérieure de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT). Il convient donc de la remplacer par un membre de l'assemblée, du groupe AEC, afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle.

### **- Société d'économie mixte d'agglomération (SEM AGGLO – art. 14)**

Mme Muriel MALFAR-PAUGA siège déjà dans cette commission en tant que présidente de la commission intérieure de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (HUAT). Il convient donc de la remplacer par un membre de l'assemblée, du groupe AEC, afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle.

### **- Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF - art. 15)**

M. Louis Mapou a été désigné par l'assemblée pour représenter la province Sud au sein du conseil d'administration de l'ADRAF. Or, à ce titre, il est automatiquement investi des missions de président du comité de province de l'ADRAF (en application de l'article 10 des statuts de l'agence). Par conséquent, il convient de désigner un autre représentant de la province Sud pour siéger au sein de ce comité.

### **- Comité consultatif de l'enseignement agricole (CCEA – art. 16)**

Au Comité consultatif de l'enseignement agricole (CCEA), madame Emmanuelle KHAC siège déjà au sein de cet organisme en tant que représentante de la Nouvelle-Calédonie suite à sa désignation à cet effet par le congrès. Il est donc proposé de désigner un autre *élu de l'assemblée de la province Sud* pour représenter la collectivité dans cet organisme.

#### **- Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales (art. 19)**

Mme Aniseta TUFELE siège déjà en tant que présidente de la commission intérieure de la santé et de l'action sociale (SAS) dans cette commission. Il est proposé de la remplacer par un membre de l'assemblée, du groupe AEC, afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle.

#### **- Conseil du handicap et de la dépendance (CHD – art. 21)**

Au conseil du handicap et de la dépendance (CHD), madame Nadine JALABERT a été désignée en doublon, pour représenter à la fois l'association française des maires et la province Sud (en tant que suppléante de M. Jean-Gabriel Favreau).

Il est donc proposé de remplacer Mme JALABERT en tant qu'élue représentant la collectivité dans cet organisme.

#### **- Association « observatoire de l'environnement » ŒIL (art. 23)**

L'article 15-2 des statuts d'avril 2015 prévoit que : « *Le collège des institutions est représenté au conseil d'administration par quatre ou cinq membres (quatre représentants de la province Sud dont le président de l'assemblée de la province Sud, ou son représentant et trois élus de l'assemblée de la province Sud...)* ».

L'assemblée ayant désigné par erreur quatre élus au lieu de trois pour siéger au sein du conseil d'administration, il convient de supprimer l'une des 4 désignations au sein du conseil d'administration.

Par ailleurs, l'article 2 de la délibération n° 26-2009/APS du 20 mars 2009 prévoyant expressément qu'il appartient au président de l'assemblée de représenter la collectivité au sein de l'assemblée générale de cette association, il convient de supprimer également la désignation qui avait été faite par l'assemblée d'un représentant de l'assemblée au sein de l'assemblée générale.

#### **- Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN – art. 24)**

Bien que les statuts du CEN précisent que la province Sud dispose de 2 voix au sein du conseil d'administration, la province Sud n'y est statutairement représentée que par un membre titulaire et un membre suppléant. L'assemblée ayant désigné lors de sa séance du 6 juin 2019 deux membres titulaires, il convient désormais de supprimer une désignation de membre titulaire et de désigner un membre suppléant.

#### **- Mission d'insertion des jeunes (MIJ – art. 29)**

Mme Naïa WATEOU siège déjà au sein de l'assemblée générale de cette association en tant que présidente de la commission intérieure du développement économique (DE). Il est donc proposé de la remplacer par un membre de l'assemblée.

#### **- Collège d'Apogoti (art. 30)**

Le directeur du collège d'Apogoti ayant indiqué par mail du 11 juin 2019 que l'effectif du collège dépassant maintenant les 300 élèves, il convient désormais, conformément aux dispositions de l'article 9 de la délibération modifiée n° 77 du 28 septembre 2015 *portant statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie*, de désigner un second titulaire et son suppléant au conseil d'administration du collège APOGOTI.

#### **- Agence rurale (art. 36)**

M. Lionnel BRINON siège au conseil d'administration de l'Agence rurale. L'Exécutif provincial souhaite le remplacer. Il est ainsi proposé de le remplacer par un membre de l'assemblée pour représenter la collectivité au sein de cet organisme.

**- Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP – art. 41)**

Mme Marie-Jo BARBIER siège déjà dans ce comité en tant que présidente de la commission intérieure de l'enseignement (ENS). Il est donc proposé de la remplacer par un membre de l'assemblée, du groupe AEC, afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle.

**- Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CRESICA – art. 42-1)**

Par courrier en date du 21 juin 2019, le consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CRESICA) sollicite la province Sud afin de désigner un représentant pour siéger au sein de son comité de site. Il est donc proposé de désigner un représentant de la province Sud pour représenter la collectivité au sein de cet organisme.

**- Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence aux diplômés de l'enseignement supérieur (art. 46)**

Mme Marie-Jo BARBIER siège déjà dans ce jury en tant que présidente de la commission intérieure de l'enseignement (ENS). Il convient donc de la remplacer par un membre de l'assemblée, du groupe AEC, afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle.

**- Maison du livre (art. 57)**

Par courrier en date du 12 juin 2019, l'association « La Maison du livre » sollicite la province Sud afin de désigner un représentant pour siéger au sein de son conseil d'administration. Il est donc proposé de désigner le directeur de la culture pour représenter la collectivité au sein de cet organisme, qui représentait déjà, en pratique, la collectivité par le passé lors des différentes réunions de celui-ci.

**- Comité d'orientation et de pilotage de la Caisse locale de retraites (CLR) (art. 58)**

Mme Champmoreau avait été désignée par l'assemblée pour représenter la collectivité au sein du comité d'orientation et de pilotage de la CLR. Toutefois, il apparaît à la lecture des statuts de l'établissement que le représentant de la collectivité doit être désigné sur « proposition du président de l'assemblée ». La directrice des ressources humaines ayant été désignée à cet effet par la présidente, il n'y a pas lieu en l'espèce que l'assemblée désigne un remplaçant en assemblée à Mme Champmoreau.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes désignations proposées en l'espèce.

### III – Tableau synthétique des désignations à opérer

Organisme	Type de siège	Désignations actuelles des représentants de l'assemblée de la province Sud	Désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud à opérer
Comité consultatif du crédit (CCC) Art. 1 ⚠ Risque de doublon avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie		1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) - titulaire : CUENOT Guy-Olivier - suppléant : <b>CHAMPMOREAU Isabelle</b>	- Mme/M. ....
Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP) Art.2 ⚠ Risque de doublon avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie		5 titulaires et 5 suppléants (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i>  Titulaire : CUENOT Guy-Olivier Suppléant : WATEOU Naïa  Titulaire : FROGIER Briec Suppléant : TUFÉLE Aniséta  Titulaire : <b>CHAMPMOREAU Isabelle</b> Suppléant : BARBIER Marie-Jo  Titulaire : FALAEV Veylma Suppléant : KAYS Jean  Titulaire : PABOUTY Sylvain Suppléant : TIEOUE Ithupane	- Mme/M. ....
GIE Système d'Exploitation de Répartition et d'Administration des Informations Localisées (SERAIL) Art. 3	Au comité technique de gestion (CTG)	Titulaire : Maud PEIRANO Suppléant : .....	- Mme/M. ....
Comité consultatif d'action économique - partie économie maritime (CCAEM-EM) Art. 4		1 titulaire (membre APS) - <b>Emmanuelle KHAC</b>	⚠ siège également le président de la com DR (Mme KHAC)  - Mme/M. ....
Comité de pilotage de Saint-Louis Art. 5		1 titulaire (membres APS) <i>par groupe politique</i> - titulaire : <b>SANTA Thierry</b> - titulaire : <b>MULIAVA Vaimua</b> - titulaire : JULIE Nina - titulaire : MAPOU Louis - titulaire : KAYS Jean	- Mme/M. .... - Mme/M. ....

<p>Conseil consultatif du tourisme (CCT) Art.6</p>		<p>5 titulaires et 5 suppléants (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titulaire : FROGIER Briec</li> <li>- suppléant : VENDEGOU Laura</li>   <li>- titulaire : BLAISE Philippe</li> <li>- suppléant : CUENOT Guy-Olivier</li>   <li>- titulaire : WATEOU Naïa</li> <li>- suppléant : GYGES Christopher</li>   <li>- titulaire : KOUATHE Inès</li> <li>- suppléant : SAKO Aloisio</li>   <li>- titulaire : QAEZE Annie</li> <li>- suppléant : MANUHOHALALO Magali</li> </ul>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>PROMOSUD Art. 7</p>	<p>A l'assemblée générale</p> <p>Au conseil d'administration</p>	<p>1 titulaire (membre APS) - titulaire : Naïa WATEOU</p> <p>7 titulaires, (membre APS) <i>en proportion du capital détenu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titulaire : Naïa WATEOU</li> <li>- titulaire : Briec FROGIER</li> <li>- titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU</li> <li>- titulaire : Guy-Olivier CUENOT</li> <li>- titulaire : Jean-Gabriel FAVREAU</li> <li>- titulaire : Louis MAPOU</li> <li>- titulaire : Philippe MICHEL</li> </ul>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) Art. 8</p>		<p>3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titulaire : Françoise SUVE</li> <li>- titulaire : Vaimua MULIAVA</li> <li>- titulaire : Sylvain PABOUTY</li> </ul>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis Art. 9</p>		<p>3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titulaire : Thierry SANTA</li> <li>- titulaire : Lionel BRINON</li> <li>- titulaire : Jean KAYS</li> </ul>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail Art. 10</p>		<p>3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- titulaire : Marie-Jo BARBIER</li> <li>- titulaire : Vaimua MULIAVA</li> <li>- titulaire : Emmanuelle KHAC</li> </ul>	<p>- Mme/M. ....</p>

Commission consultative des aides à l'habitat Art. 11		3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Muriel MALFAR-PAUGA - titulaire : Aloisio SAKO - titulaire : Jean KAYS	△ siège également le président de la com HUAT (Mme MALFAR-PAUGA)  - Mme / M. ....
Commission des lots industriels Art. 12		3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Thierry SANTA - titulaire : Guy-Olivier CUENOT - titulaire : Magali MANUOHALALO	- Mme/M. ....
Commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) Art. 13		1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) <i>par groupe politique</i> - titulaire : Alésio SALIGA - suppléant : Christopher GYGES  - titulaire : Isabelle LUTOVIKA - suppléant : Veylma FALAEO  - titulaire : Marie-Line SAKILIA - suppléant : Inès KOUATHE  - titulaire : Annie QAEZE - suppléant : Magali MANUOHALALO  - titulaire : METZDORF Nicolas - suppléant : JULIE Nina	- Mme/M. ....
Société d'économie mixte d'agglomération (SEM AGGLO) Art. 14	A l'assemblée générale	1 titulaire (membre APS) - titulaire : Alesio SALIGA	
	A la commission d'attribution des logements	3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Muriel MALFAR-PAUGA - titulaire : Nadine JALABERT - titulaire : Jean KAYS	△ siège également le président de la com HUAT (Mme MALFAR-PAUGA)  Mme/M. ....
	Au conseil d'administration	5 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Muriel MALFAR-PAUGA - titulaire : Alesio SALIGA - titulaire : Vaimua MULIAVA - titulaire : Aloisio SAKO - titulaire : Jean KAYS	- Mme/M. ....

Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) Art. 15	Au conseil d'administration	1 titulaire (membres APS), <i>préside également le comité de province</i> - titulaire : Louis MAPOU	
	Au comité de province	2 titulaires (membres APS – <i>autres que celui qui siège au CA</i> ) - titulaire : Lionnel BRINON - titulaire : <a href="#">Louis MAPOU</a>	- Mme / M. ....
Agence rurale Art. 16	Au conseil d'administration	1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) - titulaire : <a href="#">Lionnel BRINON</a> - suppléant : Louis MAPOU	- Mme / M. ....
Comité consultatif de l'enseignement agricole (CCEA-NC) Art. 17 <a href="#">⚠ Risque de doublon avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie</a>		1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) - titulaire : <a href="#">Emmanuelle KHAC</a> - suppléant : Jean KAYS	<a href="#">⚠ siège également le président de la com DR (Mme KHAC)</a> - Mme/M. ....
Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) Art. 18	Au conseil d'administration	4 titulaires et 4 suppléants (membres APS) - titulaire : Lionnel BRINON - suppléant : Marie-Jo BARBIER  - titulaire : <a href="#">Yoann LECOURIEUX</a> - suppléant : <a href="#">Thierry SANTA</a>  - titulaire : Milakulo TUKUMULI - suppléant : Veylma FALAEO  - titulaire : Emmanuelle KHAC - suppléant : Jean KAYS	- Mme/M. .... - Mme/M. ....
Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation (CRESICA) Art. 19	Au comité de site	1 titulaire - titulaire : <a href="#">à désigner</a>	- Mme/M. ....
Centre hospitalier territorial Gaston BOURRET (CHT – Médipôle Koutio) Art. 20 <a href="#">⚠ Risque de doublon avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie</a>	Au conseil d'administration	1 titulaire - titulaire : <a href="#">Isabelle CHAMPMOREAU</a>	- Mme/M. ....



Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales Art. 21		3 titulaires et 3 suppléants (membres APS), <i>désignés dans le respect de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Nadine JALABERT - suppléant : Aniséta TUFELE  - titulaire : Muriel MALFAR-PAUGA - suppléant : Christopher GYGES  - titulaire : Ithupane TIEOUE - suppléant : Aloïsio SAKO	△ siège également le président de la com SAS (Mme TUFELE)  - Mme/M. ....  - Mme/M. ....
Commission d'agrément des candidats à l'adoption Art. 22		3 titulaires et 3 suppléants (membres APS), <i>désignés dans le respect de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Christopher GYGES - suppléant : Naïa WATEOU  - titulaire : Ithupane TIEOUE - suppléant : Inès KOUATHE  - titulaire : Magali MANUOHALALO - suppléant : Jean KAYS	- Mme/M. ....
Conseil du handicap et de la dépendance (CHD) Art. 23	A la section prestations sociales	1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) - titulaire : Jean-Gabriel FAVREAU - suppléant : Nadine JALABERT	- Mme/M. ....
Mutuelle des fonctionnaires (MDF) Art. 24	A l'assemblée générale	1 titulaire (membre APS) - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU	- Mme/M. ....
	Au conseil d'administration	1 titulaire (membre APS) - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU	- Mme/M. ....
	A la commission de contrôle	1 titulaire (membre APS) - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU	- Mme/M. ....
Association « observatoire de l'environnement » (ŒIL) Art. 25	A l'assemblée générale	1 titulaire et 1 suppléant <del>- titulaire : Virginie RUFFENACH</del> <del>- suppléant : Françoise SUVE</del>	PPS représente déjà la PSUD à l'AG
	Au conseil d'administration	3 titulaires (membres APS), + <i>le président de l'assemblée ou son représentant</i> - titulaire : Françoise SUVE - titulaire : Christopher GYGES - titulaire : Sylvain PABOUTY - titulaire : Emmanuelle KHAC	Il convient de remplacer M. Gyges et de ne conserver que 3 élus - Mme/M. .... - Mme/M. .... - Mme/M. ....
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN) Art. 26	Au conseil d'administration	- Françoise SUVE, titulaire - Emmanuelle KHAC, titulaire	Il convient de ne conserver qu'1 titulaire et de désigner 1 suppléant  Titulaire : ..... Suppléante : .....

<p>Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI) Art. 27</p>		<p>3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU - titulaire : Naïa WATEOU - titulaire : Veylma FALAEO</p>	<p>⚠ siége également la présidente de com EFP (Mme CHAMPMOREAU) - Mme/M. ....</p>
<p>Commission consultative de la certification professionnelle (CCCP) Art. 28 ⚠ Risque de doublon avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie</p>		<p>1 titulaire et 1 suppléant - titulaire : Naïa WATEOU - suppléant : Isabelle CHAMPMOREAU</p>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Commission de validation des stages SAFIR Art. 29</p>		<p>3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU - titulaire : Jean-Gabriel FAVREAU - titulaire : Annie QAEZE</p>	<p>⚠siègent également le président de com DE (Mme WATEOU) et de com EFP (Mme CHAMPMOREAU) - Mme/M. ....</p>
<p>Commissions mixtes sectorielles Art. 30</p>		<p>1 titulaire - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU</p>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Mission d'insertion des jeunes (MIJ) Art. 31</p>	<p>A l'assemblée générale</p>	<p>5 titulaires et 5 suppléants (membres APS) - titulaire : Jean-Gabriel FAVREAU - suppléant : Naïa WATEOU  - titulaire : Laura VENDEGOU - suppléant : Aniséta TUFELE  - titulaire : Thierry SANTA - suppléant : Alésio SALIGA  - titulaire : Veylma FALAEO - suppléant : Nina JULIE  - titulaire : Annie QAEZE - suppléant : Emmanuelle KHAC</p>	<p>⚠siègent également le président de com DE (Mme WATEOU) et de com EFP (Mme CHAMPMOREAU) - Mme/M. ....  - Mme/M. ....</p>
<p>Collège d'Apogoti Art. 32</p>	<p>Au conseil d'administration</p>	<p>1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) - titulaire : BARBIER Marie-Jo - suppléant : MALFAR-PAUGA Muriel</p>	<p><b>Ajouter :</b> 1 titulaire et 1 suppléant (membres APS)  - titulaire : ..... - suppléant : .....</p>

Collège Gabriel PAÏTA (Païta Nord) Art. 33	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : Aniséta TUFELE - suppléant : <a href="#">Thierry SANTA</a>  - titulaire : Louis MAPOU - suppléant : Jean KAYS	- Mme/M. ....
Collège de Kaméré Art. 34	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : <a href="#">Christopher GYGES</a> - suppléant : Guy-Olivier CUENOT  - titulaire : Sylvain PABOUTY - suppléant : Marie-Line SAKILIA	- Mme/M. ....
Collège de la Rivière Salée Art. 35	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : <a href="#">Isabelle CHAMPMOREAU</a> - suppléant : Naïa WATEOU  - titulaire : Veylma FALAE0 - suppléant : Isabelle LUTOVIKA	- Mme/M. ....
Collège de Magenta Art. 36	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : Naïa WATEOU - suppléant : <a href="#">Isabelle CHAMPMOREAU</a>  - titulaire : Annie QAEZE - suppléant : Jean KAYS	- Mme/M. ....
Collège de Normandie Art. 37	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : Alésio SALIGA - suppléant : <a href="#">Christopher GYGES</a>  - titulaire : Veylma FALAE0 - suppléant : Maria Isabella LUTOVIKA	- Mme/M. ....
Collège de Plum Art. 38	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : Nadine JALABERT - suppléant : <a href="#">Thierry SANTA</a>  - titulaire : Nina JULIE - suppléant : Nicolas METZDORF	- Mme/M. ....
Collège de Tuband Art. 39	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : Philippe BLAISE - suppléant : <a href="#">Thierry SANTA</a>  - titulaire : Sylvain PABOUTY - suppléant : Aloïsio SAKO	- Mme/M. ....

Collège Edmée VARIN (Dumbéa-Auteuil) Art. 40	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : Muriel MALFAR-PAUGA - suppléant : <b>Thierry SANTA</b>  - titulaire : Aloïsio SAKO - suppléant : Ithupane TIEOUE	- Mme/M. ....
Collège Georges BAUDOUX Art. 41	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : <b>Isabelle CHAMPMOREAU</b> - suppléant : Laura VENDEGOU  - titulaire : Marie-jo BARBIER - suppléant : Gil BRIAL	- Mme/M. ....
Collège Jean MARIOTTI Art. 42	Au conseil d'administration	2 titulaires et 2 suppléants (membres APS) - titulaire : Laura VENDEGOU - suppléant : Virginie RUFFENACH  - titulaire : Marie-Jo BARBIER - suppléant : <b>Isabelle CHAMPMOREAU</b>	- Mme/M. ....
Comité de coordination et de suivi des écoles prioritaires de la province Sud (COMEP) Art. 43		3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : <b>Marie-Jo BARBIER</b> - titulaire : Marie-Line SAKILIA - titulaire : Annie QAEZE	△ siège également la présidente de com ENS (Mme BARBIER)  - Mme/M. ....
Comité de la caisse des écoles de Nouméa Art. 44		1 titulaire (membre APS) - titulaire : <b>Isabelle CHAMPMOREAU</b>	- Mme/M. ....
Comité de la caisse des écoles de Mont-Dore Art. 45		1 titulaire (membre APS) - titulaire : <b>Thierry SANTA</b>	- Mme/M. ....
Commission consultative de la tenue commune Art. 46		1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) <i>par groupe politique</i> - titulaire : Marie-Jo BARBIER - suppléant : <b>Isabelle CHAMPMOREAU</b>  - titulaire : Nicolas METZDORF - suppléant : Nina JULIE  - titulaire : Sylvain PABOUTY - suppléant : Roch WAMYTAN  - titulaire : Magali MANUOHALALO - suppléant : Annie QAEZE  - titulaire : Veylma FALAEO - suppléant : Maria Isabella LUTOVIKA	- Mme/M. ....

<p>Commission consultative des bourses – études supérieures ou spécialisées Art. 47</p>		<p>1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) <i>par groupe politique</i> - titulaire : <b>Isabelle CHAMPMOREAU</b> - suppléant : Naïa WATEOU</p> <p>- titulaire : Veylma FALAEO - suppléant : <b>Vaimua MULIAVA</b></p> <p>- titulaire : Nina JULIE - suppléant : Nicolas METZDORF</p> <p>- titulaire : Sylvain PABOUTY - suppléant : Marie-Line SAKILIA</p> <p>- titulaire : Magali MANUOHALALO - suppléant : Annie QAEZE</p>	<p>- Mme/M. ....</p> <p>- Mme/M. ....</p>
<p>Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence aux diplômés de l'enseignement supérieur Art. 48</p>		<p>3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : <b>Marie-Jo BARBIER</b> - titulaire : Virginie RUFFENACH - titulaire : Annie QAEZE</p>	<p>△ siège également la présidente de com ENS (Mme BARBIER)</p> <p>- Mme/M. ....</p>
<p>Association du Théâtre de l'Île Art. 49</p>	<p>A l'assemblée générale</p>	<p>1 titulaire - titulaire : <b>Christopher GYGES</b></p>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Association Ecole du cirque de Nouméa (ECN) Art. 50</p>	<p>Au conseil d'administration</p>	<p>1 titulaire - titulaire : <b>Christopher GYGES</b></p>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Association pour la promotion des musiques amplifiées (LE MOUV') Art. 51</p>	<p>Au conseil d'administration</p>	<p>1 titulaire - titulaire : <b>Thierry SANTA</b></p>	<p>- Mme/M. ....</p>
<p>Bibliothèque BERNHEIM Art. 52</p>	<p>Au conseil d'administration</p>	<p>3 titulaires et 3 suppléants, <i>dont 2 au moins parmi les élus de l'assemblée de province (membres APS)</i> - titulaire : <b>Christopher GYGES</b> - suppléant : <b>Isabelle CHAMPMOREAU</b></p> <p>- titulaire : Pascale DONIGUIAN - suppléant : Naïa WATEOU</p> <p>- titulaire : Aloïsio SAKO - suppléant : Sylvain PABOUY</p>	<p>- Mme/M. ....</p> <p>- Mme/M. ....</p>
<p>Comité organisateur du festival des arts du Pacifique (COFAP) Art. 53</p>		<p>1 titulaire - titulaire : <b>Thierry SANTA</b></p>	<p>- Mme/M. ....</p>

Commission de financement des projets de décoration ou d'aménagement paysager Art. 54		3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Christopher GYGES - titulaire : Philippe BLAISE - titulaire : Marie-Line SAKILIA	- Mme/M. ....
Commission des sites et monuments historiques Art. 55		3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU - titulaire : Jean KAYS - titulaire : Vaimua MULIAVA	- Mme/M. .... - Mme/M. ....
Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMD-NC) Art. 56	Au conseil d'administration	1 titulaire et 1 suppléant (membres APS) - titulaire : Christopher GYGES - suppléant : Nina JULIE	- Mme/M. ....
Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (Jury BEA) Art. 57		3 titulaires (membres APS), <i>désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques</i> - titulaire : Thierry SANTA - titulaire : Inès KOUATHE - titulaire : Jean KAYS	- Mme/M. ....
Jury d'attribution du dispositif de soutien d'aide à la création artistique (Jury DSACA) Art. 58		1 titulaire (membre APS) - titulaire : Christopher GYGES	- Mme/M. ....
Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie (MLNC) Art. 59	Au conseil d'administration	1 titulaire : à désigner	- M. Jean-Baptiste Friat
Caisse locale de retraites (CLR) Art. 60	Au comité d'orientation et de pilotage	1 titulaire et 1 suppléant (membres APS), <i>sur proposition du président de l'assemblée</i> <del>- titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU</del> <del>- suppléant : Aloïsio SAKO</del>	Désignation déjà opérée par PPS, qui a désigné la DRH
Commission centrale de sécurité (CCS) Art. 61		1 titulaire - titulaire : Isabelle CHAMPMOREAU	- Mme/M. ....

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.